

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1503

25 mai 2016

### SOMMAIRE

Creos Luxembourg S.A. ....	72107	Glaizal & Partners S.A. ....	72103
Defi Project S.à r.l. ....	72106	GL Europe Iberian SGR Holdings S.à r.l. ...	72101
Développement Rural S.A. ....	72106	GL Europe Wrexham S.à r.l. ....	72102
Digital Services Holding XVII (GP) S.à r.l. ..	72107	Goslar, Rosentorstraße 1 Immobilien S.à r.l.	
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. ....	72105	.....	72098
Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung A		Green Electricity Master Invest II .....	72099
S.à r.l. ....	72105	Grohe Group S.à r.l. ....	72099
Drake Recoveries S.à r.l. ....	72104	H3O S.à r.l. ....	72144
Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l.		Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien	
.....	72106	S.à r.l. ....	72102
DS Strategy .....	72100	Helpling Group Holding S.à r.l. ....	72103
DZ Privatbank S.A. ....	72101	Heluko S.A. ....	72105
DZ Privatbank S.A. ....	72104	Highstreet AcquiCo S.à r.l. ....	72105
Elit Properties S.A. ....	72101	Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S. ....	72103
EnBW Baltic 2 S.C.S. ....	72107	Holdertrade Ltd & Cie S.N.C. ....	72104
ESL S.A. ....	72110	Kaneef S.à r.l. ....	72109
Estebbuna S.à r.l. ....	72102	KHF Kaiser-Joseph Straße 165 Beteiligung S.à	
Far East Capital Limited S.A. ....	72100	r.l. ....	72108
FG Euro Green Luxembourg S.à r.l. ....	72125	Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung A S.à	
Fidelio 1 S.à r.l. ....	72099	r.l. ....	72108
First Solid Rock Portfolio S.à r.l. ....	72100	Maputo Company S.A. ....	72109
Fouzia Sàrl .....	72098	Mazal Investments S.à r.l. ....	72109
Francorchamps Motors Luxembourg .....	72098	Services B&L SARL .....	72143
Franklin Templeton International Services S.à		Siroll .....	72136
r.l. ....	72108	Sun Power Invest EU S.A. ....	72142
G.i. S.P. Invest S.A. ....	72099	VIP Holding S.à r.l. ....	72125

**Fouzia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 3, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 73.308.

## EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 que Monsieur Draï Gérard né le 25 décembre 1956 à Setif en Algérie et demeurant au 41 avenue de la Libération à L-3850 Schifflange a cédé 27 parts sociales de la société à Monsieur Draï Jean-Jacques né le 4 novembre 1951 à Setif (Algérie) à et demeurant 6 rue de Franche Conte à F-54400 Cosnes et Romain des bains à L-1212 Luxembourg.

Bettembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

*Pour la Gérance*

Référence de publication: 2016081980/14.

(160048721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Francorchamps Motors Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 14, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 204.746.

## OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 février 2016*

Le Conseil d'Administration a pris, en date du 5 février 2016, les décisions suivantes:

1. De créer une succursale de la société FRANCORCHAMPS MOTORS BRUSSELS, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0644.833.927, qui aura pour dénomination «FRANCORCHAMPS MOTORS LUXEMBOURG».

La société FRANCORCHAMPS MOTORS BRUSSELS est valablement représentée par:

- la société privée à responsabilité limitée «W Consulting», dont le siège social est situé à B-1000 Bruxelles, rue du Magistrat 22 boîte 4, représentée par son représentant permanent Monsieur Vincent VANDENBROECK, demeurant à B-1000 Bruxelles rue du Magistrat 22 boîte 4,
- la société privée à responsabilité limitée «A & S Sertang», dont le siège social est situé à B-1300 Wavre, chaussée de Namur 250, représentée par son représentant permanent Monsieur Stéphane SERTANG demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Rue Fontaine Cabouche, 13.

2. Les caractéristiques de la succursale seront les suivantes:

- La succursale sera située au Grand-Duché de Luxembourg, à L-8399 Windhof, Rue d'Arlon, 14;
- La succursale aura pour activité: l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion et la gestion d'un atelier de réparation mécanique, d'entretien et de vente de pièces détachées et d'accessoires relatifs à ces véhicules, ainsi que la location de véhicules à court terme et à long terme;
- La succursale sera représentée par Stéphane SERTANG, né le 31 juillet 1969, à UCCLE (Belgique) et demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Rue Fontaine Cabouche, 13, qui aura pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016081983/28.

(160048452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Goslar, Rosentorstraße 1 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.721.

## EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:  
c/o Barkston Advisors GmbH, Teinfaltstraße 4/9, 1010 Wien, Österreich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081988/12.

(160048670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.492.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 27 janvier 2016*

1. M. Jean-François BECU, né le 29 août 1969 à Bruxelles, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles est nommé, avec effet immédiat, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Tom De Pauw. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Certifié sincère et conforme

*Pour Green Electricity Master Invest II**Le domiciliataire*

Référence de publication: 2016081990/14.

(160048694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Grohe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 57.142.857,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé, en date du 7 mars 2016, d'approuver la démission de David Haines, Detlef Schmitz, Gerald Mulvin et Hans-Norbert Topp de leurs fonctions de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 7 mars 2016.

L'assemblée générale des associés de la Société a également décidé de nommer Laurence Bates en tant que Président du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Grohe Group S.à r.l.*

Référence de publication: 2016081992/16.

(160048701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**G.i. S.P. Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 43.719.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2015 à Bereldange*

L'associé unique de la société anonyme G.i. S.P. Invest S.A. prend la résolution suivante:

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Dan Epps de son poste d'administrateur

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016081986/11.

(160048690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Fidelio 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 195.914.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 20 octobre 2015, le conseil de gérance de Fidelio 1 S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8, rue Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 20 octobre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081958/13.

(160048255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Far East Capital Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.472.

---

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 11 mars 2016*

En date du 11 mars 2016, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Joost Tulkens en tant qu'administrateur de la Société et ce avec effet au 8 mars 2016;
- de nommer M. Tomasz Bieniek, né le 06 Octobre 1981 à Plock (Pologne) demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société et ce avec effet au 8 mars 2016 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2016081954/18.

(160048823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**First Solid Rock Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.005.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale de l'associée unique en date du 5 janvier 2016*

L'Assemblée Générale de l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Patrick Hsiao-Po CHOU né le 12 mars 1969 à Qingtian, Chine demeurant professionnellement à 1 East Ring North Road, BDA, Beijing 100176, Chine, aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Nomination de Mr. Sacha KREMER, né le 5 juillet 1972 à Clervaux et résidant au 14, rue Wurth Paquet L-4350 Esch-sur-Alzette aux fonctions de gérant administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif pour tout montant inférieur à cinq mille Euros (5.000,-EUR) et la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif sera requise au-delà de ce montant.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique quelles que soient les circonstances sans limitation de montant en cause.

Référence de publication: 2016081962/20.

(160048908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**DS Strategy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 195.338.

---

*Extrait de la résolution unique prise par le Gérant Unique en date du 18 Décembre 2015*

*Résolution unique*

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la Société DS STRATEGY établi actuellement au 17 Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 Décembre 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

*Le domiciliataire / Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2016081914/16.

(160048277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Die Generalversammlung hat mit Wirkung vom 04. März. 2016 als neues Mitglied des Aufsichtsrates:  
Herrn Andreas Hof,  
Stadtweg 9;  
D-63589 Linsengericht-Altenhaßlau;  
bestellt.

Des Weiteren informieren wir darüber, dass Herr Dr. Peter Hanker sein mit der Generalversammlung in Jahre 2016 endendes Aufsichtsratsmandat beendet hat und nicht zur Wiederwahl zur Verfügung steht.

Die Generalversammlung hat mit Wirkung vom 04. März 2016 die Herren Ralf Baumbusch, Dr. Peter Bottermann, Karl-Heinz Dreher, Lars Hille, Andreas Hof, Wolfgang Köhler, Dr. Werner Leis, Dr. Andreas Martin, Karl-Hein Moll, Klaus Müller und Jürgen Wache für fünf Jahre als Mitglieder des Aufsichtsrates bestellt.

Die Dauer der Mandate ist bis zur Generalversammlung im Jahre 2021 begrenzt.

Référence de publication: 2016081915/18.

(160048432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Elit Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.811.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 février 2016 à Luxembourg ville*

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleischgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2022.
3. Alain NOULLET, administrateur de la Société, informe que son adresse a été transférée au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016081923/18.

(160048979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**GL Europe Iberian SGR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 189.264.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 Mars 2016*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Thomas M. Larkin de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016.
- De nommer Stephen Atkins, né le 5 Juillet 1965 à Brooklyn, demeurant professionnellement au 399 Park Avenue, New York 10022 en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016 et ce pour une durée Illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GL Europe Iberian SGR Holdings S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016082001/18.

(160048781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Estebbuna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 19.000,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 197.771.

Par la présente les parts sociales appartiennent désormais aux associés, comme suit:

- 950 de classe A à Monsieur CHARLES-HENRI SAMANI, né le 02.07.1983 à Senlis (France), demeurant au 78, Addison Road, London W14 8EB (Royaume-Uni);
- 1.425 de classe A à MAGNY-COURS LIMITED, avec siège social au Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, The Bahamas, enregistrée sous le numéro 167320 B, auprès du Registre de Commerce des Bahamas;
- 1.425 de classe A à ANNACHA LIMITED, avec siège social au Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, The Bahamas, enregistrée sous le numéro 167991 B, auprès du Registre de Commerce des Bahamas;
- 1.425 de classe A à TCHACK LIMITED (B168048), avec siège social à Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, Bahamas;
- 1.425 de classe A à ALLENDALE LIMITED, avec siège social au One The Esplanade, St. Helier, JE2 3QA Jersey, enregistrée sous le numéro 119379 auprès du Registre de Commerce de Jersey;
- 950 de classe A à H & H INVESTING, avec siège social au 6 Road Town, Qwomer Trading Bldg., 3<sup>rd</sup> Floor, 875, Tortola, British Virgin Islands (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1384736, auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques;
- 4.750 de classe B à KRONOS BRS, avec siège social au Palm Grove House, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1856732 auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques;
- 82.650 de classe C à KRONOS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A R.L, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 195664 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016081949/30.

(160048194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**GL Europe Wrexham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 199.855.

—  
EXTRAIT

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été révoqué avec effet au 22 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082002/12.

(160048366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.661.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:  
c/o Barkston Advisors GmbH, Teinfaltstraße 4/9, 1010 Wien, Österreich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082014/12.

(160048667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Helping Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 44.768,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.677.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 16 mars 2016*

En date du 16 mars 2016, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Moritz TEN EIKELDER, né le 9 juin 1985 à Cologne, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 71, Jägerstraße, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et ce pour une durée de six (6) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Helping Group Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016082015/16.

(160048897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.666.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2016 que

- Ernst & Young S.A., dont l'adresse du siège social a changé au 35E avenue John F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

- Monsieur Alain Scherrer, demeurant en Suisse 8005 Zurich, Hardturmstrasse 132a

A démissionné de sa fonction de Gestionnaire Délégué de la société à dater du 14 mars 2016

- Monsieur Robin Van Voorst, demeurant en Au Pays-Bas, NL-Schagen 1741-ME, de Binnenhof 11

Est élu au poste de Gestionnaire Délégué à dater du 14 mars 2016 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016082019/17.

(160048840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Glaizal & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.109.

—  
*Extrait des décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 21 mars 2016*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.
2. De nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.
3. Alain NOULLET, administrateur de la Société, informe que son adresse a été transférée au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Clive GODFREY, administrateur de la Société, informe que son adresse a été transférée au 8, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016082003/21.

(160048906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.



**Holdertrade Ltd & Cie S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.337.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2016 que

- Ernst & Young S.A., dont l'adresse du siège social a changé au 35E avenue John F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

- Monsieur Alain Scherrer, demeurant en Suisse 8005 Zurich, Hardturmstrasse 132a

A démissionné de sa fonction de Gestionnaire Délégué de la société à dater du 14 mars 2016

- Monsieur Robin Van Voorst, demeurant en Au Pays-Bas, NL-Schagen 1741-ME, de Binnenhof 11

Est élu au poste de Gestionnaire Délégué à dater du 14 mars 2016 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016082020/17.

(160048839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Wir teilen mit, dass der Aufsichtsrat am 04. März 2016 beschlossen hat, die Vorstandsmandate von

Herrn Dr. Stefan Schwab,

Herrn Dr. Frank Müller, und

Herrn Richard Manger

4, rue Thomas Edison,

L - 1445 Strassen

auf den 08. Juni 2021 zu verlängern.

Référence de publication: 2016081916/14.

(160048850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Drake Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 12.559,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

Les cessions de parts sociales de classe Q suivantes ont été effectuées le 17 mars 2016:

- CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe Q de la société Drake Recoveries S.à r.l. à CVI CVF II Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170644.

- CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe Q de la société Drake Recoveries S.à r.l. à CVI CVF III Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189209.

- CVIC Lux Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe Q de la société Drake Recoveries S.à r.l. à CVI CHVF Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179048.

- CVIC Lux Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe Q de la société Drake Recoveries S.à r.l. à CVI AA Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178581.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081902/23.

(160048164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---



**Heluko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 179.001.

Laut eines Beschluss der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft HELUKO S.A. vom 16.05.2014 wurde folgendes beschlossen:

1. das Mandat des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds BCB & PARTNERS SA wird bis zur ordentlichen Generalversammlung 2020 verlängert.
2. das Mandat des Rechnungskommissars INVEST CONTROL S.à.r.l. wird bis zur ordentlichen Generalversammlung 2020 verlängert.

Luxembourg, den 16.05.2014.  
HELUKO SA

Référence de publication: 2016082030/15.

(160048874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Highstreet AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 408.914,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 188.980.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 15 mars 2016 que HIGHSTREET TopCo II Ltd, une société de droit de Guernsey, avec siège social à Redwood House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, immatriculée auprès du registre de commerce de Guernsey sous le numéro 60631 a apporté 408.914 parts sociales de la Société à HIGHSTREET FinCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 201.943.

Partant, HIGHSTREET FinCo II S.à r.l. est le détenteur unique des 408.914 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016082031/17.

(160048846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.452.

L'adresse de l'associé commandité de la Société, DLJ Mojito Luxco 2 GP, a changé à la date du 8 août 2014, et se situe désormais au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081913/10.

(160048412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.687.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:  
c/o Barkston Advisors GmbH, Teinfaltstraße 4/9, 1010 Wien, Österreich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081901/12.

(160048672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Defi Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 166.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 15 janvier 2016 que:  
Suite aux cessions du 15 janvier 2016 des parts sociales DEFY PROJECT SARL, la nouvelle répartition des parts est donc la suivante:

Monsieur Ali KACEMI, prénommé, ..... 2925 parts  
Monsieur Mickaël SARTOR, prénommé, ..... 325 parts

Les associés ont accepté la démission du poste de gérant de la Société de:

- Monsieur Charles Alain MICHAUX, retraité, demeurant à F-54400 COSNES ET ROMAIN, 117 rue de Lorraine.

Les associés ont nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mickaël SARTOR, né le 11 septembre 1975 à F-55 Verdun, demeurant à F-54490 JOUDREVILLE, 60 rue Jean Jaurès

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016081909/21.

(160048209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Développement Rural S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.927.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 8 mars 2016*

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2016.

*Déclaration*

Suite à un changement d'adresse, la société Luxembourg Management Services S.à.r.l., administrateur, est désormais domiciliée au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Gianluca Ninno, administrateur, est désormais domicilié au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Suite à un changement d'adresse, Madame Angela Ninno, administrateur, est désormais domiciliée au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016081910/21.

(160048939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.741.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:

c/o Barkston Advisors GmbH, Teinfaltstraße 4/9, 1010 Wien, Österreich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081903/12.

(160048671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 59-61, rue de Bouillon.  
R.C.S. Luxembourg B 4.513.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Creos Luxembourg tenue en date du 10 mars 2016*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Creos Luxembourg tenue le 10 mars 2016 à Strassen que

- Monsieur Michel Birel, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg, succède, avec effet au 10 mars 2016, comme administrateur à Monsieur Stephan Kamphues, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019;

- Madame Patricia Rix, née le 30 mars 1959 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 42, place Guillaume II à L-2090 Luxembourg, succède, avec effet au 10 mars 2016, comme administrateur à Monsieur Manfred Fess, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Strassen, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016081895/19.

(160048699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Digital Services Holding XVII (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 186.428.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 mars 2016*

En date du 14 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Guy-Louis de LE VINGNE, né le 17 décembre 1984 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4<sup>th</sup> Floor, Oxford House, 76 Oxford Street, W1D 1BS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Guy-Louis de LE VINGNE, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Digital Services Holding XVII (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2016081900/21.

(160048431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**EnBW Baltic 2 S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 196.588.

I. Par résolutions signées en date du 17 mars 2016, l'associé gérant commandité a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé et associé gérant commandité, EnBW Baltic 2 Management S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081929/14.

(160048197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Franklin Templeton International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

---

**EXTRAIT**

Suite à la démission de Monsieur Gregory Kok en ses qualités de gérant et dirigeant de la Société, avec effet au 14 mars 2016, les membres du Conseil ont nommé, par décision en date du 11 mars 2016, Monsieur Craig Blair en qualité de gérant et dirigeant de la Société ainsi qu'à la représentation de la Société en ce qui concerne ces fonctions, avec effet à partir du 14 mars 2016, conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

En conséquence, les gérants sont actuellement les suivants:

- M. Paul Brady, résidant Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres, EC4N 6HL, Royaume-Uni;
- Mme Kathleen M. Davidson, résidant 5 Morrison Street, Edinburgh EH3 8BH, Royaume-Uni;
- M. Alok Sethi, résidant 100 Fountain Parkway, Building 160/2<sup>nd</sup> floor, Saint Petersburg, FL 33716, États-Unis d'Amérique;
- Mme Gwen Shaneyfelt, résidant One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, États-Unis d'Amérique;
- M. Harold C. Nash, résidant 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Mme Denise Voss, résidant 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Mme Julie Moret, résidant Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres, EC4N 6HL, London, Royaume-Uni;
- M. Craig Blair, résidant 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

Et les dirigeants sont actuellement les suivants:

- Madame Denise Voss, dirigeant, résidant au 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Monsieur Harold C. Nash, dirigeant, résidant au 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Monsieur Craig Blair, dirigeant, résidant au 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.à r.l.

Référence de publication: 2016081969/30.

(160048816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.636.

---

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:

c/o Barkston Advisors GmbH, Teinfaltstraße 4/9, 1010 Wien, Österreich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082092/12.

(160048663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**KHF Kaiser-Joseph Straße 165 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.988.

---

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de catégorie B de la Société, se situe désormais au:

c/o Barkston Advisors GmbH, Teinfaltstraße 4/9, 1010 Wien, Österreich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082096/12.

(160048665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Kaneef S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4015 Esch-sur-Alzette, 1c, rue Saint Antoine.  
R.C.S. Luxembourg B 190.604.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2016*

L'assemblée générale extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Pierre Bianchi, né à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mai 1981, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire, a présenté sa démission en qualité de gérant technique de la société avec effet au 31 décembre 2015.

A l'unanimité, l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre Bianchi.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que Monsieur Arnaud Kranskens, né à Ottignies (Belgique) le 10 mai 1974, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue des Mineurs, sera gérant technique unique de la société.

Monsieur Arnaud Kranskens aura tous pouvoirs pour engager en toutes circonstances la société par sa seule signature individuelle.

*Extrait de la convention de cession de parts sociales du 11 mars 2016*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 11 mars 2016 que:

Monsieur Pierre Bianchi, né à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mai 1981, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire, a cédé ses 25 parts sociales qu'il détenait dans la société Kaneef Sàrl à Monsieur Arnaud Kranskens, né à Ottignies (Belgique) le 10 mai 1974, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue des Mineurs;

Monsieur Jean-Michel Bianchi, né à Mont-Saint-Martin (France) le 2 août 1956, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 6, op der Knupp, a cédé ses 25 parts sociales qu'il détenait dans la société Kaneef Sàrl à Monsieur Arnaud Kranskens, né à Ottignies (Belgique) le 10 mai 1974, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue des Mineurs.

Par conséquent, à compter du 11 mars 2016, Monsieur Arnaud Kranskens détient les 100 parts sociales de la société Kaneef Sàrl.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2016082093/29.

(160048732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Mazal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 104.428.

Par lettre en date du 14 décembre 2015, Monsieur Jean LAMBERT a démissionné, avec effet au 31 décembre 2015, de son poste de Gérant de la société MAZAL INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104428.

Référence de publication: 2016082170/11.

(160048753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Maputo Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 113.287.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 18 mars 2016 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MAPUTO COMPANY S.A.*

- Le mandat de Mr. Gianluca NINNO en tant que Administrateur de la Société a été renouvelé et prendra fin le 18 mars 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAPUTO COMPANY S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016082169/14.

(160048537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**ESL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 204.346.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466, Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, here duly represented by its sole manager Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA in Moscow (Russia), on 3 May 1974, chartered accountant, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "ESL S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

- hold IP rights.

3.4. The company may act as a partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

#### **5.1 Issued share capital**

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **5.2 Authorized share capital**

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-), consisting of two million five hundred thousand (2.500.000,-) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.



7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 5<sup>th</sup> of June at 16:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

### 11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

### 11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

### **Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## **D. Management**

### **Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If the Company is incorporated by a sole member or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholders, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signature of a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

#### F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

##### Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

##### Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2016.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the 5<sup>th</sup> of June 2017 at 16:00.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).



Mr Oleg Lemesh, residing professionally at A-1010, 14/32 Getreidemarkt, Vienna, Austria, is appointed as the Director of Class A of the Company

Mr. Gareth Stewart Pugh, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, is appointed as the Director of Class B of the Company.

Mrs. Maria Tkachenko, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, is appointed as the Director of Class B of the Company.

2. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following Company is appointed as statutory auditor:

EZD S.à.r.l, having business address at, L-1466, 4, rue Jean Engling, Luxembourg.

3. The term of the office of the directors and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2020.

4. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,800.-

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le douze février.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par son gérant, savoir Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA à Moscou (Russie) le 3 mai 1974, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "ESL S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- détenir des droits de propriété intellectuelle.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

##### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille Euros (EUR 31.000 -), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### **5.2 Capital social autorisé**

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000.-), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.



#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert d'actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être

convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinq du mois de Juin, à 16:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

##### 11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

##### 11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

**Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**D. Le conseil d'administration**

**Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 Si la Société est constitué par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

**Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procèdera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procèdera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

#### **E. Surveillance de la société**

##### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

##### **Art. 25. Bénéfices.**

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### **Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### **H. Loi applicable**

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le cinq mois de juin 2017 à 16:00.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000-), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

#### *Assemblée générale extraordinaire Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Monsieur Oleg Lemesh, demeurant professionnellement à A-1010, 14/32 Getreidemarkt, Vienne, Autriche, est appelé à la fonction d'administrateur de Classe A.

Monsieur Gareth Stewart Pugh, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, est appelé à la fonction d'administrateur de Classe B.

Madame Maria Tkachenko, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, est appelée à la fonction d'administrateur de Classe B.

2) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

La Société suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

EZD S.à.r.l, ayant son siège social à 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2020.

4) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.-.



*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5432. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075252/832.

(160039864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**VIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 184.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076894/10.

(160041329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**FG Euro Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.355.

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen, on twelfth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

FG Asset Management Co. Ltd., having his registered office at 27F, 10, Gukjegeumyung-ro (Yeouido-dong, OneIFC), Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea 150-876, with registration number 110111-4395384;

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 February 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name FG Euro Green Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company ") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles.

**2. Purpose.**

2.1. The purpose of the company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.



2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. An additional purpose of the Company is the acquisition or sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5. The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which is considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **3. Duration.**

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

### **4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders of the Company, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers of the Company.

4.4. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **5. Share Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.4. In addition to the corporate capital, payments from shareholders may be made under the form of a share premium. Such a share premium, if any, shall be allocated to a dedicated share premium account. Decisions as to the use of the share premium shall be taken by the manager(s) of the Company in compliance with the Law and these Articles.

### **6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2. The shares of the Company are in registered form.

6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **7. Register of shares-Transfer of shares.**

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder of the Company. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all right attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

7.4. Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders of the Company subject to the approval of such transfer given by the shareholders of the Company at a majority of three quarters of the share capital of the Company.

7.5. Any transfer of shares becomes effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.6. In the event of death, the shares of the deceased shareholder of the Company may only be transferred to new shareholders of the Company subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders of the Company representing a majority of three quarters of the share capital of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decision of the shareholders**

#### **8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles.

8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares held by it.

8.3. A shareholder of the Company may be represented at a shareholders' meeting of the Company by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder of the Company.

8.4. In case and as long as the Company has not more than twenty five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders of the Company may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder of the Company shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded at least ten (10) calendar days before the date of the decision and shall cast his vote in writing. The written resolutions of the shareholders of the Company shall be validly taken without respecting such delay of ten (10) calendar days, if all the shareholders have waived in writing such formality.

8.5. In the case of a sole shareholder of the Company, such sole shareholder shall exercise the power granted to the general meeting of shareholders of the Company under the provision of Section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder of the Company, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders of the Company shall be exercised by the sole shareholder of the Company.

**9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders of the Company shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings. If all shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of shareholders of the Company and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

#### **10. Quorum and vote.**

10.1. Each shareholder of the Company is entitled to as many votes as it holds shares.

10.2. Save for a higher quorum and/or majority provided in these Articles or by Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders of the Company holding more than half of the share capital, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders of the Company shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the portion of share capital represented.

**11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**12. Amendments of the Articles.** Any amendment of the Articles requires the approval of a majority of shareholders of the Company representing three quarters of the share capital.

### **D. Management**

#### **13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1. The Company shall be managed by one or several managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". If the Company has several managers, the managers form a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers").

13.2. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in this article is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company.

13.4. The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

13.5. Notwithstanding Article 13.4 above, the following decisions will require the favourable vote of at least one (1) Category A Manager:

13.5.1. Approval of the annual budget of the Company;

13.5.2. Decision to submit to the shareholder(s) a proposal in view of the capital increase, capital reduction, creation or issuance of any shares of the Company;

13.5.3. Decision in relation to the distribution of profits to the shareholders of the Company by way of dividend, (interim or final) and capitalization or distribution of reserves of the Company or otherwise respectively, where required by law decision to submit a relevant proposal to the general meeting of shareholders in relation to the foregoing;

13.5.4. Decision in relation to entering into a joint venture/partnership with any third party or forming any subsidiary to the Company;

13.5.5. Decision to convene the shareholders resolve upon the winding up or dissolution of the Company;

13.5.6. Decision to convene the shareholders to appoint or dismiss any Manager or any other officers of the Company;

13.5.7. Decision in relation to the commencement of any legal proceedings or defence thereof;

13.5.8. Decision to convene the shareholders to amend these Articles; and

13.5.9. Decision to enter into agreements or to bind the Company for an amount beyond a threshold to be determined from time to time by the Board of Managers.

13.6. The sole manager or, if the Company has more than one manager, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

#### **14. Election, removal and term of office of managers.**

14.1. The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2. The managers may be removed from office at any time, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

#### **15. Convening meetings of the Board of Managers.**

15.1. The Board of Managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers at least twenty four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all managers.

15.3. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

#### **16. Conduct of meetings of the Board of Managers.**

16.1. The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meeting of managers.

16.2. The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his/her/its proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent only one other manager.

16.4. Meeting of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting, provided that such a meeting is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.6. The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

### **17. Minutes of the meeting of the Board of Managers - Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his/her/its absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers, including at least one (1) Category A Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers, including at least one (1) Category A Manager.

17.2. Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceeding or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

## **E. Audit and supervision**

### **19. Auditor(s).**

19.1. In case and as long as the Company has more than twenty five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2. An internal auditor (or an independent auditor, as the case may be) may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

## **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**20. Financial year.** The financial year shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

### **21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5. Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profit shall be used in accordance with the Law and these Articles.

21.6. Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### **22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

## **G. Liquidation**

### **23. Liquidation.**

23.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidator shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**24. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be governed by the Law.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

Name of the Subscribers	Number of shares	Subscription price (EUR)	Amount of share premium (EUR)
FG Asset Management Co. Ltd. . . . . .	12,500	12,500.-	49,000.-
TOTAL . . . . .	12,500	12,500.-	49,000.-

The shares together with the share premium amount subscribed for a total aggregate amount of sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 61,500.-) have been fully paid up by FG Asset Management Co. Ltd. via a contribution in cash so that the amount of (i) twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-nine thousand Euro (EUR 49,000.-) to be allocated to the share premium account of the Company, are as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

### *Resolutions of the sole shareholder of the company*

The Sole Shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Mrs Mi Suk HAN, born in South Korea on 2 December 1974, with professional address at 27F One IFC, Gukjegeu-myeong-ro, Yeounddeungpo-gu, 150-945 Seoul, Korea.

is appointed as Category A Manager of the Company for an indefinite term.

3. Mrs. Ariane Klaps, born in Bree, Belgium on 28 September 1977, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Category B Manager of the Company for a term of three (3) years from the incorporation date of the Company.

### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his/her name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille seize, le douze février.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

FG Asset Management Co. Ltd., dont le siège social est sis 27F, 10, Gukjegeumyung-ro (Yeouido-dong, OneIFC), Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea 150-876 et enregistré sous le numéro 110111-4395384,

dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procuration donnée le 11 février 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrements.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée:



## A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «FG Euro Green Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

### 2. Objet Social.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société a également pour objet l'acquisition ou la vente de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5. La Société a également pour objet (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou par toute autre manière ainsi que le transfert par cession, échange, ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) la concession de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière et de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

### 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré dans toute autre commune au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance de la Société estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra provisoirement transférer son siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition d'avoir assez de réserves distribuables ou lorsque le rachat résulte d'une réduction du capital de la Société.

5.4. En complément du capital social, les paiements des associés peuvent prendre la forme d'une prime d'émission. Cette prime d'émission, le cas échéant, sera affectée à un compte de prime d'émission dédié. Les décisions relatives à l'utilisation de la prime d'émission seront prises par les gérant(s) en vertu de la Loi et des présents Statuts.

### 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à la/aux part(s) sociale(s) concernée(s), jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés de la Société représentant une majorité des trois quarts du capital social de la Société.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé de la Société pourront uniquement être transférées au nouvel associé de la Société sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants de la Société à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **C. Décision des associés**

#### **8. Décisions collectives des associés.**

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Un associé peut être représenté à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un associé.

8.4. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voies de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées au moins dix (10) jours calendaires avant la date de la décision et votera par écrit. Les décisions écrites des associés de la Société seront prises valablement sans respecter ce délai de dix (10) jours calendaires, si tous les associés de la Société ont renoncé à cette formalité par écrit.

8.5. En cas d'associé unique de la Société, cet associé unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société en vertu des dispositions de la Section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés de la Société seront exercés par l'associé unique.

**9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et aux heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **10. Quorum et vote.**

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum et/ou d'une majorité plus élevé(e) prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des voix exprimées, sans préjudice du nombre de parts sociales représentées.

**11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.



**12. Modifications des Statuts.** Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### **D. Gérance**

##### **13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux (2) catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérant de Catégorie A» et «Gérant de Catégorie B». Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

13.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au "Conseil de Gérance" dans cet article devra être entendue comme une référence au "gérant unique".

13.3. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation de un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

13.5. Nonobstant l'article 13.4, les décisions suivantes pourront être prises avec le vote favorable d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A:

13.5.1. L'approbation du budget annuel de la Société;

13.5.2. La décision de soumettre à l'(aux) associé(s) une résolution en vue d'une augmentation du capital social, d'une réduction du capital social, la création ou l'émission de toute action de la Société;

13.5.3. La décision concernant la distribution de bénéfices aux associés de la Société sous la forme de dividendes, (intérimaires ou définitifs), et l'incorporation ou la distribution de réserves de la Société ou autrement respectivement, lorsque la loi le requiert, la décision de soumettre une proposition pertinente à l'assemblée générale des associés en relation avec ce qui précède;

13.5.4. La décision relative à l'entrée dans une joint-venture/ un partenariat commercial avec une tierce partie ou formant une filiale de la Société;

13.5.5. La décision de convoquer les associés afin de décider de liquider ou dissoudre la Société;

13.5.6. La décision de convoquer les associés pour nommer ou révoquer tout gérant ou tout dirigeant et/ou officer de la Société;

13.5.7. La décision relative à l'introduction de toute procédure juridique ou de défense y afférente;

13.5.8. La décision de convoquer les associés pour la modification de ces Statuts; et

13.5.9. La décision de conclure des conventions ou d'engager la Société pour un montant excédant un seuil devant être déterminé le cas échéant par le Conseil de Gérance.

13.6. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

##### **14. Election, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

##### **15. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.**

15.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2. Notification de toute réunion du Conseil de Gérance doit être délivrée aux gérants via email ou par téléphone, dans la mesure du possible vingt quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être écartée en cas d'accord écrit de chacun des gérants, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du Conseil de Gérance.

15.3. Une convocation préalable n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés à un Conseil de Gérance et décident de renoncer aux formalités de convocation ou si des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

#### **16. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.**

16.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue du procès-verbal du Conseil de Gérance.

16.2. Le président du Conseil de Gérance le cas échéant, préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre de n'importe quelle catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie ne peut représenter qu'un seul autre gérant.

16.4. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion, pour autant que cette réunion soit initiée de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5. Le président du Conseil de Gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.6. Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, approuver des décisions par voie de résolutions circulaires écrites, circulées par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions.

#### **17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant ou par deux (2) gérants, dont au moins un (1) Gérant de Catégorie A. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants dont au moins un (1) Gérant de Catégorie A.

17.2. Les décisions du gérant unique seront retranscrites dans des procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la seule signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **19. Commissaire - réviseur d'entreprise agréé.**

19.1. Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leur fonction.

19.2. Un commissaire (ou un réviseur d'entreprises agréé le cas échéant) pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre (31) de la même année.

#### **21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5. Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

21.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **22. Acomptes sur dividendes - Primes d'émission et primes assimilées.**

22.1. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

## **G. Liquidation**

### **23. Liquidation.**

23.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)	Montant de la prime d'émission (EUR)
FG Asset Management Co. Ltd. . . . . .	12.500	12.500,-	49.000,-
TOTAL . . . . .	12.500	12.500,-	49.000,-

Toutes les parts sociales ainsi souscrites et le montant de la prime d'émission pour un montant total de soixante et un mille cinq cents euros (EUR 61.500,-) ont été intégralement libérés par FG Asset Management Co. Ltd par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de (i) douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à allouer au capital social de la Société et (ii) le montant de quarante neuf mille euros (EUR 49.000,-) à allouer au compte des primes d'émission de la Société, sont dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Madame Mi Suk HAN née en Corée du Sud, le 2 décembre 1974, ayant pour adresse professionnelle 27F One IFC, Gukjegeumyung-ro, Yeounddeungpogu, 150-945 Seoul, Korea est nommée Gérante de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
3. Madame Ariane Klaps, née à Bree (Belgique), le 28 septembre 1977, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommée Gérante de Catégorie B de la Société pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de constitution de la Société.

### Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue par le notaire par son nom, son prénom et son adresse, ce dernier a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5076. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075270/584.

(160040139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

### **Siroll, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 179.159.

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, dénommée SIROLL, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179159 (la «Société»), constituée suivant reçu par le notaire instrumentant le 30 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2296 le 18 septembre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant le 27 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 226, le 28 janvier 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina Dublet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jessy Bouché, prénommée, (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent sont référencés sur une liste de présence signée par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur», seront enregistrées avec l'acte.

II. D'après la liste de présence, la totalité des cents (100) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. La présente assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la forme sociale de la Société pour la transformer de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée;

2. Refonte subséquente des statuts de la Société qui aura l'objet social suivant:

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du

groupe de sociétés auquel appartient la Société et prêter des fonds à ses associés dans les limites fixées par la Loi. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

3. Décharge et démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;

4. Nomination des nouveaux gérants de la Société;

5. Augmentation du capital de la Société avec renonciation au droit de souscription préférentiel par un apport en nature d'un montant de six millions trois cent mille cent trente euros (6.300.130 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à six millions trois cent trente et un mille cent trente euros (6.331.130 EUR);

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

7. Divers.

Après discussion sur les sujets susmentionnés, l'assemblée, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société afin de la transformer de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée (la «Conversion»).

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

La transformation se fait sur base d'une situation intérimaire au 31 décembre 2015.

#### *Répartition des parts sociales*

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital sont détenues par H2L IMMO, une société anonyme ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L - 1836 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B169247.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution et suite à la Conversion mentionnée ci-dessus, l'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société qui doivent dorénavant se lire comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "Siroll" (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra

en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société et prêter des fonds à ses associés dans les limites fixées par la Loi. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de trois cent dix (310 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités



et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### 8.2. Gérant en charge de la gestion quotidienne

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs relatif à la gestion quotidienne et à la représentation de la Société à un ou plusieurs gérants ou à d'autres agents; ils n'auront pas besoin de revêtir la qualité d'associé de la Société. La délégation à un membre du Conseil est sujette à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

#### 8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.4 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.4 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit.

Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Troisième résolution*

Les démissions des administrateurs actuels de la société Messieurs Hugo Lloris, Michaël Dandois et Antoine Meynial sont acceptées par l'assemblée et, par vote spécial, décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

La démission du commissaire aux comptes actuel de la société CHESTER & JONES S.à.r.l., est acceptée et, par vote spécial, décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

- M. Hugo Lloris, né à Nice, le 26 décembre 1986, résidant au 51, Winnington Road N2 OTS, Londres, Royaume-Uni;

- *Gérants de catégorie B:*

- M. Michaël Dandois, né à Messancy, Belgique, le 15 janvier 1971, Belgique, résidant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Meynial Antoine, né à Paris, France, le 6 février 1966, résidant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société CHESTER & JONES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 120.602, domiciliée au 14, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2021.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de six millions trois cent mille cent trente euros (6.300.130 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à six millions trois cent trente et un mille cent trente euros (6.331.130 EUR) par la création et l'émission de vingt mille trois cent vingt-trois (20.323) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Libération*

L'associé unique actuel ne participant pas à l'augmentation de capital social décidée ci-avant et ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée admet à la souscription et approuve la souscription comme suit:

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Hugo Lloris, né le 26 décembre 1986 à Nice, demeurant au 51, Winnington Road N2 OTS, Londres, Royaume-Uni, représenté par Madame Jessy Bouché, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, qui déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en des droits à l'image constitutifs d'une branche complète d'actifs au sens de la réglementation britannique «transfer of business assets (s162) (les «Droits Apportés»», cet apport étant évalué à six millions trois cent mille cent trente Euros (6.300.130 EUR) (le «Prix de Souscription»).

### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été apportée au notaire instrumentant par une déclaration en date du 26 février 2016 relative à la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur des Droits Apportés.

### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six millions trois cent trente et un mille cent trente euros (6.331.130 EUR), représenté par vingt-mille quatre cent vingt-trois parts sociales (20.423), ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.».

### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ la somme de quatre mille quatre cents Euros (EUR 4.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres de bureau de l'assemblée et aux mandataires comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016076817/348.

(160041426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

### **Sun Power Invest EU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 146.547.

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUN POWER INVEST EU S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.547, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1271 du 2 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1698 du 16 juillet 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel PIANON, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon à L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.
2. Modification afférente de l'alinéa 2 de l'article 1 des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon à L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société ("Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts. Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. PIANON, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2016. 2LAC/2016/4743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076840/63.

(160041805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Services B&L SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9353 Bettendorf, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.318.

Im Jahre zweitausend sechzehn, den ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Bastiaan KEGEL, Geschäftsmann, geboren am 26.09.1961 Nieuw-Beijerland (NL), wohnhaft in L-9353 Bettendorf, 14, rue de la Gare;

handelnd als alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SERVICES B&L SARL", mit dem Gesellschaftssitz in L-9422 Vianden, 3, rue Neugarten.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 194.318,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. Januar 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 710, vom 4. März 2015,

Der Komparent hat sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert und hat laut entsprechender Tagesordnung folgenden Beschluss gefasst

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9422 Vianden, 3, rue Neugarten. nach L-9353 Bettendorf, 14, rue de la Gare;

2.- Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

„**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bettendorf. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

#### *Kosten und Honorare*

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

#### *Erklärung*

Der Gesellschafter erklärt andurch Folgendes:

"In Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004 erkläre ich der real Begünstigte aller bestehenden Anteile der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu sein und, daß es sich bei dem Kapital welches diese Anteile darstellen weder um ein Produkt von Drogengeschäften oder Geldern, die der Finanzierung von Terrorereinheiten dienen oder dienen sollen, keine Zuwiderhandlungen der Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches bilden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bastiaan KEGEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 2 mars 2016. Relation: DAC/2016/3283. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 8. März 2016.

Référence de publication: 2016076811/43.

(160041621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

### **H30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.009.

#### — EXTRAIT

Le 24 janvier 2016, les associés ont pris la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Mr Pierre Leonard, gérant, avec effet immédiat.

et nomme:

- Mr Marc DELENS, gérant, né le 12 avril 1977 à Liège, Belgique, domicilié au 12 rue des Groseilliers, 6730 Saint-Vincent, Belgique.

A dater de ce jour, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr Marc DELENS, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079448/17.

(160045001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.